

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Octobre 2016

Présents : M. Eric BOUCHER, M. Roger DEGAS, M. Michel PICONTO, Mme Claire FONTAGNERES, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Béatrice EYZAT, M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU.

Excusés : Mme Fabienne OUVRARD, M. Laurent MOUILLAC

Secrétaire de séance : Madame Muriel SIBEYRE

Procès-verbal de la réunion du 6 Septembre 2016 : adopté à l'unanimité.

2016_0410_01 : INTERCOMMUNALITÉ - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ESTUAIRE **Rapport d'activité 2015 – Porter à Connaissance**

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne acte de la présentation du rapport d'activité établi par la Communauté de Communes Médoc-Estuaire pour l'exercice 2015.

2016_0410_02 : INTERCOMMUNALITÉ - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ESTUAIRE **Schéma de mutualisation des services – Convention de Mandat (gestion administrative de la procédure d'accords-cadres) – Autorisation signature**

Dans le cadre de la mise en place du schéma de mutualisation des services validé par la Communauté de Communes Médoc Estuaire, et pour lequel le Conseil Municipal avait émis un avis favorable, le comité technique a mené une réflexion autour de la mutualisation des achats afin de permettre de dégager des marges de manœuvres financières appréciables et d'homogénéiser les procédures.

Il s'avère que la mise en œuvre d'Accords-Cadres allotis semble être la procédure la plus adaptée (articles 78 et 79 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) : souplesse, respect des spécificités, facilité de gestion.

Pour ce faire, il convient de passer une convention entre la Communauté de Communes Médoc Estuaire et chacune des communes adhérent au projet donnant ainsi mandat à la CdC Médoc Estuaire, désignée coordonnateur de projet, pour assurer la gestion administrative d'Accords-Cadres.

Les domaines suivants pourront être portés par cette convention : travaux, assistance à maîtrise d'ouvrage, études préalables, maîtrise d'œuvre, fournitures et services, contrôles.

Il convient également de préciser que chaque commune restera autonome et conservera sa compétence pour signer ses propres marchés subséquents issus de l'Accord-cadre attribué.

La mutualisation des achats de fournitures administratives constitue le premier volet à mettre en œuvre.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mandat de gestion administrative de la procédure d'Accords-cadres.

2016_0410_03 : INTERCOMMUNALITÉ - Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement d'Arsac, Cantenac, Margaux et Soussans

Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'AEP et de l'Assainissement - Exercice 2015 – Porter à connaissance

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne acte de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établis par le Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2014.

2016_0410_04 : DOMAINE ET PATRIMONE

Rétrocession des espaces communs à la Commune et intégration dans le domaine communal Lotissement « Les Jardins de la Louise » - Allée des Jardins de la Louise

Suite à la demande de cession des espaces communs du lotissement des « Jardins de la Louise » à la Commune, il vous est proposé :

- d'accepter la rétrocession des espaces commun qui ne pourra avoir lieu qu'après :
 - . parfait achèvement des travaux du lotissement conformes au permis d'aménager
 - . vérification du bon état de la voirie, du bon fonctionnement des réseaux et de leur conformité par rapport aux normes en vigueur
 - . réception d'un plan de récolement et d'un plan délimitant avec précisions l'emprise de la voie à transférer.

Lors de ce transfert de propriété :

- . L'ensemble du réseau des conduits (téléphonie ...) sera remis à la Commune qui les mettra à disposition des opérateurs moyennant le versement d'une redevance annuelle
- . Tous les autres réseaux (AEP, Assainissement, Eclairage Public, Basse Tension) seront remis aux services concernés après acceptation suite aux contrôles de conformité aux normes en vigueur.
- d'intégrer dans le domaine public communal l'ensemble des ouvrages communs (voirie, réseaux) correspondant aux parcelles cadastrées E 449, E 450 et E 453 d'une superficie totale de 11 a 16 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- valide la proposition ci-dessus
- précise que les frais engendrés seront à la charge du demandeur
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

2016_0410_05 : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC

Travaux de voirie 2016 – Chemin de Boulibranne - Choix de l'entreprise

Vu l'état de la voirie sur le Chemin de Boulibranne

Et suite à la consultation des entreprises, il vous est proposé de retenir l'entreprise Colas, agence Sarrazy de Cissac (33250) pour un montant de 89 851.95 € HT soit 107 822.34 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- retient l'entreprise Colas, agence Sarrazy de Cissac (33250) pour un montant de 89 851.95 € HT, 107 822.34 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu période du 07.09.2016 au 04.10.2016

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
26/2016	M. Julien RICHARD et Mme FROLA Anne-Lise	20 route de la Croix de Chavaille	bâti sur terrain propre	28/09/2016	renonciation

*** Autres décisions prises – Néant**